

Temps Requis Pour Le Processus D'accréditation

ÉTAPES	ACTIVITÉS	TEMPS REQUIS
1	Réponse à une demande d'un organisme / individu d'évaluation de la conformité	Dans une semaine suivant la réception de la demande
2	Demande d'accréditation Accusé de réception des formulaires de demande et du manuel qualité de l'organisme d'évaluation de la conformité (OEC) du demandeur	Dans les 3 jours suivant la réception de la demande
3	Contrôle d'exhaustivité/ Examen des fichiers Vérification de l'exhaustivité / examen du dossier et demande de toute information supplémentaire du demandeur, le cas échéant.	1 semaine après réception de la demande
4	Devis <ul style="list-style-type: none"> ○ Lors de l'acceptation de la demande, identification d'une équipe d'évaluation pour entreprendre l'examen des documents et sélection du ou des évaluateurs techniques selon les portées d'accréditation demandées ○ Proposition du chef d'équipe à l'OEC ○ Préparation du devis couvrant le processus d'accréditation 	1 semaine après le contrôle d'exhaustivité
5	Émission de la facture pour les frais de dossier	1 semaine après réception du devis approuvé par l' OEC
6	Revue de document <ul style="list-style-type: none"> ○ Manuel qualité envoyé pour examen au chef d'équipe ○ Chef d'équipe pour entreprendre la revue du manuel qualité et identifier les informations techniques pertinentes à examiner par le ou les évaluateurs techniques / experts techniques. ○ Le chef d'équipe doit soumettre le rapport d'examen des documents à SADCAS ○ L'OEC demandeur doit entreprendre des actions correctives sur toutes les constatations soulevées dans le rapport d'examen des documents et informer SADCAS de sa disponibilité pour la pré-évaluation / évaluation initiale à être organisée 	3 jours après réception des frais de dossier
		1 mois
		Jusqu'à 6 mois après réception du rapport d'examen des documents
7	Émission d'une facture pour la pré-évaluation / évaluation initiale	1 semaine après réception de la notification du CAB demandeur
8	Pré-évaluation <i>Remarque : la pré-évaluation est une étape facultative</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'OEC demandeur doit traiter les constatations soulevées lors de la pré-évaluation ○ Évaluation initiale à être organisée 	Dans les 6 mois suivant la pré-évaluation
9	Évaluation initiale <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les actions correctives proposées aux non-conformités relevées ○ Apurement des actions correctives par l'équipe d'évaluation 	Dans un délai d'un mois après l'évaluation
		Dans les 3 mois suivant l'évaluation

10	Décision d'accréditation Examen des dossiers d'évaluation par le comité d'approbation d'accréditation	2 semaines après l'examen du dossier par le coordinateur du schéma SADCAS
11	Évaluations périodiques sur site ○ Première évaluation périodique sur site à organiser	Pas plus de 12 mois après l'accréditation, par la suite
	○ Prochaines évaluations périodiques sur site	Annuellement
	○ Apurement des actions correctives par l'équipe d'évaluation	Dans les 2 mois suivant l'évaluation
12	Réévaluation ○ Dépôt de demande de renouvellement d'accréditation par l'OEC ○ Répétez les étapes 3 à 7 ○ Réévaluation à mener par une nouvelle équipe d'évaluation ○ Répétez les étapes 10 à 11	6 mois avant l'expiration du certificat d'accréditation
15	Évaluations périodiques sur site ○ Répétez l'étape 11	Pas plus de 12 mois après l'accréditation, puis annuellement

Pour plus d'informations sur l'accréditation des laboratoires, contactez SADCAS sur :

Quartier general

Southern African Development Accreditation Service

Plot 50369 Unit 3A Second Floor, Tholo Office Park, Fairgrounds

Private Bag 00320, Gaborone, Botswana

Tel: +267 3132909/ 3132910/3188644/3188646

Mobile: +267 71250042, Fax: + 267 3132922

Email: info@sadcas.org

Website: www.sadcas.org

Donner confiance, assurer la compétence

